



Contribution du Collectif Handicaps à la préparation de la CNH 2026

Réactions au bilan du Gouvernement sur l'école 3 février 2026

- **Sur le numéro INE** : les premières données sont intéressantes (au 8 octobre 2025, 11 838 élèves inscrits en établissement relevant du secteur médico-social sont enregistrés dans les bases élèves et bénéficient à présent d'un INE : 4 756 élèves scolarisés en EMS, 5 969 élèves scolarisés en unités d'enseignement externalisées et 613 élèves en scolarité partagée). Nous regrettons néanmoins qu'il n'y ait toujours **pas d'informations précises sur le nombre d'heure de scolarisation**, en particulier pour les élèves scolarisés en ESMS.

A noter : la dernière enquête de l'Unapei, dans le cadre de la campagne « *J'ai pas école* » montrait qu'en juillet 2025, 65 % des enfants de l'enquête n'avaient pas de numéro INE, ce qui les rend toujours « invisibles » pour les fichiers de l'Education nationale. Le numéro INE doit concerner tous les enfants en âge d'être scolarisés.

- **Sur la réponse de premier niveau confié à l'Education nationale** :
Parce que les mesures de compensation individuelle prennent trop souvent le pas sur les mesures de mise en accessibilité de la pédagogie, nous partageons l'urgence à **responsabiliser l'Education nationale** (effectifs enseignants y compris dans les ESMS, formation, ressources pédagogiques, accessibilité des locaux, etc.). Néanmoins, le Collectif Handicaps est attaché aux principes de la loi de 2005 : **la CDAPH doit rester souveraine sur les décisions de compensation** pour répondre aux besoins particuliers (ouverture de droits individuels et notifications opposables susceptibles de recours).
La **coopération EN/médico-social** doit être renforcée, mais le secteur médico-social ne doit pas en porter toute la responsabilité : si les conditions de réussite ne sont pas réunies (gouvernance déséquilibrée, moyens insuffisants, formations inadaptées), il est essentiel que la responsabilité soit clairement partagée entre tous les acteurs institutionnels.

Les **familles** doivent rester au cœur du parcours de scolarisation : leur participation et leur information doivent être renforcées.

- **Sur les PAS :**

Le Gouvernement n'a pas diffusé de données chiffrées sur le déploiement des PAS, alors que les remontées de terrain ne sont pas aussi favorables d'un point de vue qualitatif : les objectifs sont-ils vraiment atteints partout ? Nous sommes toujours en attente d'un bilan exhaustif (qui a été fait par la CNSA mais n'a jamais été rendu public). Rappelons-nous que les PAS se sont créés dans un contexte de crispation et de réticence des associations – notamment car la mesure avait été proposée sans concertation préalable... **Une évaluation qualitative des PAS** ne serait donc pas superflue pour savoir s'ils répondent bien aux enjeux.

Nous alertons en particulier sur le **risque de confusion entre les missions des PAS et des PIAL** : même si le cahier des charges différencie bien les missions des deux (le premier intervenant en première intention, le second organisant l'aide humaine pour les élèves notifiés), l'absorption des PIAL par les PAS pourrait les conduire à être embolisés par la gestion des AESH, au détriment de leur mission première.

Se pose aussi la question de la **répartition territoriale** : quelle cartographie entre les PAS, EMAS, dispositifs intégrés et IM ? quelle interopérabilité des outils et ressources ? Les complémentarités et périmètres d'intervention de chacun doivent être clairs et les circuits de coordinations entre tous les dispositifs clairement définis.

- **Sur l'accès aux matériels pédagogiques adaptés (MPA) :**

La **réduction des délais** pour obtenir du MPA doit rester une priorité.

La **mission de prescripteurs des PAS** doit ainsi être suivie et évaluée de près : or, nous n'avons pas eu d'informations sur l'effectivité de cette nouvelle procédure.

De manière générale, il serait utile de publier les **données** concernant le taux de réponses aux notifications, le nombre d'élèves restés sans ce matériel adapté et la situation dans chaque département.

On parle majoritairement d'ordinateurs pour les MPA, mais d'autres outils peuvent être nécessaires (time-timer, picto, tablette, etc.) et les fonctionnalités doivent nécessairement évoluer (CAA, etc.).

Par ailleurs, certains sujets n'ont pas été adressés concernant le MPA : les difficultés à obtenir des matériels qui ne sont pas dans la liste définie par les MDPH, les difficultés de maintenance, l'inadaptation ou l'obsolescence de

certaines logiciels, leur coût, l'accès aux matériels quel que soit leur lieu d'apprentissage ou encore la méconnaissance des outils par les enseignants.

Sur ce dernier point, la [circulaire 29-8-2025 MENESR – DGESCO A1-3](#) précise comment l'accompagnement à **la prise en main des outils** peut être mis en œuvre via la formation des enseignants : nous demandons des retours sur l'organisation effective de ces formations.

- **Sur les AESH :** nous n'avons pas vraiment vu de réelles évolutions quant à la situation professionnelle des AESH, depuis la dernière CNH (notamment suite à l'abandon de l'ARE). Sans prendre position sur le statut qu'ils devraient avoir, le Collectif Handicaps appelle à **valoriser le métier** d'AESH (en luttant contre leur précarisation, en renforçant leur formation et en repensant leur référentiel métier) et à veiller à ce que **la quotité horaire et la répartition** des AESH (individuels ou mutualisés) ne se fasse pas en fonction des moyens disponibles mais des besoins de l'élève.

Par ailleurs, nous rappelons que l'attribution d'un AESH par défaut d'accompagnement n'est pas adaptée et entrave la bonne évolution du projet et du parcours de scolarisation de l'enfant.

- **Sur les équipes mobiles médico-sociales :** depuis la publication des cahiers des charges des PAS, les EMAS sont devenus le « bras armé » des PAS. Nous demandons cependant que leur mission originelle d'appui aux équipes soit préservée.
- **Sur l'intervention des professionnels de santé dans les murs de l'école :** nous regrettons largement que les travaux n'aient toujours pas avancés sur le sujet. Quelles sont les perspectives/le calendrier d'aboutissement de ces travaux ? Comment sont/seront travaillées les questions qui restent en suspens à ce sujet, notamment sur le pilotage et les responsabilités ?
- **Sur la formation initiale et continue :**

Le Collectif Handicaps appelle depuis des années à intégrer une formation sur l'école inclusive et les besoins des élèves en situation de handicap dans **les modules de formation de tous les personnels de l'éducation** (personnels de direction, d'orientation, d'administration, coordinateurs, périscolaire, etc.).

Un **accompagnement à la pratique** serait aussi très bénéfique pour les enseignants, qu'ils exercent à l'école ou en milieu adapté.

L'absence de PLF 2026, la baisse des crédits pour la formation continue, le passage au distanciel pour les stages MIN, les problématiques de remplacement... autant d'éléments qui retardent ou freinent la mise en œuvre du « grand plan de formation » promis.

En revanche, nous saluons (et appelons à leur essaimage) l'organisation, dans quelques régions, de **formations croisées** EN - Médico-social : dommage que le bilan du Gouvernement n'en fasse pas état. Celles-ci permettent un système équitable de coopération et sont indispensables pour une culture commune et la mise en œuvre d'expertises différentes autour d'un projet commun.

Nous demandons également que **le savoir expérientiel** des personnes soit allié au savoir académique dans ces formations, ainsi qu'un volet spécifique sur la santé mentale.

- **Sur les professeurs référents** : ces missions complémentaires reposent sur **le volontariat** et se font « hors temps de service », ce qui en limite la portée.
- **Sur les 100 IME dans l'école** : Avec seulement 10 IME « labellisés » déjà existants, nous pouvons parler d'un échec et devons **en tirer des leçons**. Nous avons d'ailleurs l'impression qu'elle n'était plus à l'ordre du jour, au profit de « SESSAD école », concept à creuser car les remontées de terrain renvoient à des réalités très différentes d'un territoire à un autre.
Le médico-social doit être considéré dans sa fonction d'appui-ressource et d'acteur de la coopération : il n'est pas qu'un simple prestataire, intervenant en curation.
- **Sur la simplification des démarches administratives** : nous déplorons le **manque de concertation** sur la mise en œuvre des mesures de simplification issues du « Tour de France ». Nous ne sommes pas contre, à priori, le principe de simplification, mais cela ne doit pas se conclure par une diminution des droits.
A titre d'exemple, rendre obligatoire le GEVASCO (sachant que c'est pratiquement le cas) va « sacraliser » un document qui devrait encore évoluer, ne répondant pas à toutes les situations.
Les outils GEVASCO, LPI, ESS doivent évoluer pour répondre à l'évolution de la mise en inclusivité de l'école et permettre un écosystème agile et coordonné.

Quelques propositions pour aller plus loin :

- **Instaurer un observatoire de la non-scolarisation** recensant et analysant des données sur les besoins des enfants et les réponses apportées, avec une attention particulière sur les scolarisations en pointillés, les doubles vulnérabilités, les enfants aidants et les situations subies d'instruction à domicile, ainsi que des suivis par cohorte
- **Renforcer le caractère opposable de l'ensemble des mesures du PPS ou du PAP et intégrer la notion d'aménagement raisonnable dans le code de l'Éducation**, pour protéger les élèves injustement privés du droit à l'instruction par des décisions arbitraires discriminantes

- **Renforcer la place et le rôle des familles pour définir un parcours de scolarisation le plus adapté à leur enfant** : aucune décision de la MDPH ou de l'Éducation nationale ne doit aller contre les besoins des enfants et les souhaits des familles ; en cas de difficulté avec un élève, il ne faut jamais se limiter à « remettre l'élève à sa famille ».
- **Assurer aux élèves en situation de handicap, peu importe leur mode de scolarisation, l'accès et la participation aux activités périscolaires** : il faut voir le temps de l'enfant/élève comme un temps global et non morcelé (cf. convention citoyenne récemment organisée par le CESE)
- **Améliorer la qualité de l'accueil, du bien-être et de l'accompagnement à l'école pour chaque élève**, en abaissant significativement les effectifs dans toutes les classes, en dédiant un lieu de relaxation et/ou d'isolement, en identifiant des personnes ressources.
- **Lever les disparités entre académies concernant l'aménagement des examens**
- **Mettre en place des dispositifs pour le suivi médical et social et la prévention de ces détresses psychologiques**, afin de repérer et prévenir le mal-être des élèves en situation de handicap
- **Mettre en place, dans chaque académie, des pôles d'enseignement des jeunes sourds (PEJS) vraiment complets** (de la maternelle à la terminale, avec deux parcours : « bilingue français écrit / LSF » et « langue française orale et écrite avec ou sans LPC »)
- **Prendre en considération les jeunes proches aidants dans le périmètre des « enfants à besoins particuliers »** (environ 500 000 enfants, adolescents et jeunes adultes aident un frère, une sœur ou un parent, et dont 24% déclarent avoir décroché à l'école à cause de leur situation, selon une étude CREDOC-MACIF de 2023)